

**PROCES -VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
1^{er} novembre 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

POUVOIRS : 0

VOTANTS : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. BLIGUET Michel, M. BOUSQUET Bruno, Mme ELDIN Sabrina, , Mme PRATS Éliane, Mme PELISSIE Nathalie, M.SAUSSEZ Loïc

Excusée : Mme ZUBER Sophie

Date de convocation :

25/10/2021

Date d'affichage :

25/10/2021

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Éliane a été élue secrétaire de séance,

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 septembre 2021

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

10 POUR

2. Budget : Décision modificative

M Stéphane SALIES, rapporteur, expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-6000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	-8000.00	
6411	Personnel titulaire	14000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

10 POUR

3. Ressources humaines : Mi-temps thérapeutique

M. le Maire présente un dossier plaçant à temps partiel thérapeutique un agent communal suite à l'avis du comité médical et prescription du médecin traitant.

Le temps partiel thérapeutique de 50% est accordé pour une durée de trois mois à compter du 11 octobre 2021. L'agent étant employée sur la commune de Nohèdes à 10/35^{ème} et sur la commune de Clara-Villerach à 24/35^{ème}, selon accord entre les maires et l'agent pour les besoins du service, le temps partiel thérapeutique s'effectuera uniquement sur la commune de Clara Villerach pour une durée de travail hebdomadaire de 17 heures. Une convention de remboursement de salaire est donc prévue, précisant que la commune de Clara-Villerach s'engage à reverser à la commune de Nohèdes les frais de charges et de salaire à hauteur de 5/35^{ème}.

Le Conseil Municipal après délibération autorise M. le Maire à signer ladite convention.

2 Abstentions, 8 POUR

4. Convention Terre de Liens : Mise à disposition d'un local communal

M. le Maire présente une demande émanant de l'association Terres de liens concernant le télétravail de son salarié domicilié sur la commune de Clara-Villerach. Ce dernier rencontrant des changements dans sa vie personnelle ne lui permettant plus de télé-travailler depuis son domicile, la commune est sollicitée pour une mise à disposition d'un local communal afin qu'il puisse travailler sans dommages.

L'Association Terres de liens propose une participation aux frais d'un montant de vingt euros par mois pour une durée de cinq mois à compter du 15 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la mise à disposition du local communal situé à la Mairie de Clara-Villerach au 1^{er} étage, et ce durant les heures de travail du secrétariat.

10 POUR

5. Servitude : Convention Enédis

Il est constaté que la convention entre la Société dénommée ENEDIS et la commune de Clara-Villerach permettant la réalisation d'ouvrages de distribution électrique, a été signée le 28 mai 2019 sans délibération du Conseil Municipal.

Cette convention concerne un bien sis à Clara-Villerach lieu-dit 1 rue des Tilleuls, cadastré section C 0042.

Il appartient à la commune de délibérer afin d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique réitérant les termes de la convention susvisée, lequel acte sera reçu par l'office notarial Bertrand Gouvernaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise expressément M. le Maire à signer l'acte authentique.

1 CONTRE, 9 POUR

6. Questions diverses

a. Communauté de communes : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Constatant que le rapport officiel de la Chambre Régionale des Comptes n'a pas été réceptionné, M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de reporter le débat à une date ultérieure.

b. Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine communal

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a officiellement lancé la procédure d'acquisition dans le domaine de la commune des parcelles C445 6 rue du Llech, C446 à La Fontaine, D17 Artigues, D73 Al Clot des pruniers à Villerach

c. DIA

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'accord des membres du Conseil Municipal lors de la Commission des Affaires Générales du 4 octobre, le bien cadastré section A703 situé rue du Centre à Clara, d'une valeur de 21 000€ n'a pas été préempté

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'accord des membres du Conseil Municipal lors de la Commission des Affaires Générales du 19 octobre :

- les biens cadastrés section A115, 116, 645, 647 et 854 situés Place de la République à Clara, d'une valeur de 152 500€ n'a pas été préempté
- le bien cadastré A317 situé 6 rue des Vignes à Clara, d'une valeur de 100€ n'a pas été préempté
- le bien cadastré section C44 situé 3 rue des Tilleuls à Villerach, d'une valeur de 43 000€ n'a pas été préempté

d. Don

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Bossé Elisabeth a fait un don à la Commune de 300€.

e. 11 Novembre

Les cérémonies débuteront à 10h 45 à Villerach, puis à 11h 30 à Clara, pour se terminer par un apéritif à la salle polyvalente de Clara.

La séance est levée à 20h.